

République française  
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE  
DEPARTEMENT de la Lozère

DE\_2021\_024

Séance du lundi 08 mars 2021

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 04/03/2021

Présents : 17

*L'an deux mille vingt-et-un et le huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,*

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Secrétaire de  
séance: Mathieu  
PUCHERAL

**Présents :** Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

**Représentés:**

**Excusés:** Michèle BUISSON, Guillaume HARVOIS

**Absents:**

**Objet: avenant contrat mnt - DE\_2021\_024**

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que :

- Un contrat collectif d'assurance santé à adhésion facultative existe à l'échelle du département avec la MNT. Ce contrat, conclu le 1er janvier 2018 pour une durée de 6 ans entre la MNT et le CDG à qui la commune a donné mandat pour contractualiser en son nom, offre aux agents qui le souhaitent la possibilité de prendre une mutuelle santé à un tarif avantageux.

- La commune participe aux coûts de mutuelle des agents qui prennent ce contrat, à la hauteur de 10 € par mois.

- Le CDG et la MNT ont transmis pour validation un avenant modifiant les conditions de résiliation et le montant des cotisations pour les adhérents.

Vu la délibération du Conseil municipal (DE\_2019\_018) validant la participation au contrat de prévoyance santé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'avenant n°2 au contrat collectif d'assurance santé à adhésions facultatives,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Stéphane Maurin

